

FORMATION : TOUT SUR L'IMPRESSION 3D – 07 février 2026 à Genève

Dr. René Daher

08:30 – 09:00 | Cours – Bases de l'impression 3D : composition, fonctionnement des machines et comment choisir votre première imprimante sans investissement important.

09:00 – 10:00 | Démonstration & TP 1 – Conception et impression chairside d'un onlay et d'une facette en composite.

10:00 – 10:15 | Pause-café

10:15 – 12:00 | Démonstration & TP 2 – Production de gouttières au cabinet : positionnement des supports, critères de réussite.

12:00 – 13:00 | Pause déjeuner - discussion

13:00 – 13:30 | Cours – L'apport de l'impression 3D des résines composites pour la réhabilitation des dentitions usées.

13:30 – 15:00 | Démonstration – Dentitions usées : conception de restaurations antérieures et postérieures, impression par segments.

15:00 – 15:15 | Pause-café

15:15 – 16:00 | Démonstration & TP 3 – Paramétrage différentes résines pour guide chirurgicaux, provisoires, prothèses.

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- Maîtriser ce mode de fabrication innovant qui marquera la prochaine décennie.
- Produire des restaurations indirectes, des gouttières et d'autres dispositifs en interne avec un investissement minimal.
- Exploiter des services de conception pour optimiser votre temps et votre autonomie.
- Choisir la machine adaptée à votre pratique, en toute objectivité et au-delà du marketing.
- Déléguer efficacement les différentes étapes de ce flux CAD/CAM.

Email : courses@simplerdent.com

Frais d'inscription : Médecin-dentiste CHF 800, médecin-dentiste + assistant/e dentaire CHF 1'100 (pause-café et déjeuner inclus)

Lieu : The Ritz-Carlton Hotel de la Paix, Genève

11, Quai du Mont Blanc

1201 Genève 1, Suisse

Formation continue : La participation donne droit à 6 heures de formation continue

Nombre de places limité

Pour profiter au mieux des travaux pratiques et les appliquer ensuite au cabinet, merci de venir avec un ordinateur portable (voir spécifications minimales ci-dessous). En cas d'indisponibilité, cela devra être signalé avant l'inscription ; quelques ordinateurs pourront être prêtés.

Mac : M1 - 8-core ou plus, 7-core GPU, 16-core Neural Engine, RAM 16 Go ou plus, Monterey 12 ou plus récent.

Windows : Intel Core i5 2.6 GHz ou plus, RAM 16 Go ou plus, NVIDIA GeForce GTX 760 (2 Go) ou plus ou l'équivalent AMD.

Conditions d'inscription et d'annulation

L'inscription au programme est engageante et est validée par le paiement total des frais en question.

Annulation par le/la participant/e :

Toute demande d'annulation doit être adressée par email sur «courses@simplerdent.com ». Les remboursements s'appliquent selon les conditions suivantes :

- Plus que 150 jours avant l'événement : remboursement intégral des frais d'inscription.
- De 149 à 120 jours avant l'événement remboursement intégral des frais d'inscription, à l'exception de frais de dossier de CHF 100. Toutefois, l'inscription peut être transférée à un collègue.
- À partir de 119 jours avant l'événement : aucun remboursement possible. Toutefois, l'inscription peut être transférée à un collègue.

Si la place annulée est revendue à un candidat sur liste d'attente, un remboursement total pourra être envisagé.

En aucun cas, un autre remboursement ou indemnité (ex. : frais de voyage ou d'hébergement) ne sera accordé.

Annulation de la formation par l'organisation :

En cas de circonstances exceptionnelles, l'événement peut être annulé. Un manque d'inscriptions peut également justifier une annulation, auquel cas les participants seront informés au moins 45 jours avant la date prévue.

En cas d'annulation, l'intégralité des frais d'inscription sera remboursée. Toutefois, aucun remboursement ne sera accordé pour des dépenses personnelles engagées (ex. : billets d'avion ou hébergement non remboursables). De plus, l'organisation ne pourra être tenue responsable si un participant ne reçoit pas la notification d'annulation en raison d'informations de contact incorrectes fournies lors de l'inscription.

Cas particuliers :

Les imprévus (maladie, retards ou annulations de transport, obligations familiales, etc.) ne donnent droit à aucun remboursement en dehors des conditions mentionnées.